



Après appel de la pension alimentaire!!!!

Par **dounia**, le **17/06/2008** à **11:01**

voila mon conjoint après un changement de travail avec un salaire réduit de 600e/mois avait demander une baisse de la pension alimentaire.son ex ayant fait appel avait eue gain de cause..resultat cela ne change rien mon conjoint sur un salaire de 2080e il paye 4006 et 500e de dettes laissées par madame!!!rnau total mon conjoint est toujours en négatif, après paiement de toutes ces charges (-200e)..c'est moi comble le découvert, qui paie l'alimentation (sans compter ma part de loyer et charges)rnLa situation va changer, en septembre nous allons avoir un bb .rnhier nous avons été voir l'avocate et elle nous dit que nous ne pouvons rien faire, car en plus le juge pourrait nous reprocher l'achat de notre appart il y'a peu de temps.rnje précise que l'achat de notre appartement n'a en rien changé a la situation de mon conjoint puisque le loyer et diviser en deux et que mon conjoint paie la meme somme que son précédent loyer (700e)..et que les frais de notaire c'est moi qui les ai payer(avec mes économie!!!)rn nous ne savons plus quoi faire, a t on eu tort de nous marier, de fonder une famille et d'acheter un appart?!!!!